

# VAPP

## Validation des Acquis Professionnels et Personnels



### Objectif

La VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) permet de faire reconnaître ses expériences professionnelles, personnelles, bénévoles et de formation afin de s'inscrire à toute formation universitaire sans avoir le diplôme qui y donne un accès de plein droit (art D.613-38 et suivants du code de l'éducation).

### Public concerné

Toute personne âgée de plus de 20 ans qui ne possède pas le diplôme normalement requis et qui a interrompu ses études depuis 2 années (ou 3 années en cas d'échec à l'examen)

### Etapes d'une VAPP

- Analyse de la demande
- Dépôt du dossier de VAPP au service FCU avec les pièces demandées (CV, lettre de motivation, justificatifs d'emploi, de formations et de diplômes)
- Etude de la recevabilité de votre dossier par la commission VAPP
- Notification par courrier de la décision finale, sachant que cette décision n'est valable que pour l'année en cours et ne dispense pas de l'inscription à l'université ni de l'étape de sélection de certaines filières

### Tarif

Gratuit

### Contacts administratifs

FCU Côte d'Opale - Calais  
Centre universitaire de la mi-voix  
rue Ferdinand Buisson  
62100 Calais  
03 21 46 55 20

FCU Côte d'Opale - Boulogne  
Centre Universitaire Capécure  
Quai Robert Masset – Entrée C  
Bassin Napoléon  
62200 Boulogne sur mer  
03 21 99 45 40

FCU Côte d'Opale - Dunkerque  
Centre universitaire des darses  
avenue Maurice Schumann  
59140 Dunkerque  
03 28 23 70 80

<https://fcu.univ-littoral.fr>